

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 AVRIL 2025**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sulpice Les Champs s'est réuni à la mairie le 09 avril 2025 à 20 heures selon convocation en date du 27 mars 2025 sous la présidence de Madame le Maire Monique DEPEIGE.**

**PRESENTS :** Mme DEPEIGE Monique. M. BARBE Jean-Pierre. M. JALLAIS Patrick. Mme GRANGE Marie-Claire. Mme GARRAUD Christelle. Mme MERLE Elodie M. DESCHATRES Jean-Pierre. M. GIRON Ludovic.

**ABSENT EXCUSÉ :** M. PITZ Hervé

**ABSENTE :** Mme LACHAUD Carole

M. PITZ Hervé a donné procuration à M. JALLAIS Patrick.

---

Le quorum est atteint.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 mars 2025.
- Vote du budget du Service de l'assainissement 2025
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
- Vote du budget de la commune 2025.
- Travaux de réhabilitation de la gendarmerie. Autorisation pour lancer la consultation selon la procédure adaptée.
- Questions et informations diverses.

---

**Mme Christelle GARRAUD** est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion du 05 mars 2025 est adopté à l'unanimité.**

**Délibération N° 2025/13 en date du 09 avril 2025 portant sur le vote du budget 2025 du Service de l'Assainissement.**

Le budget 2025 du Service de l'Assainissement au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	15 495,00€	15 416,67€
RESTES À RÉALISER	/	/
002 RÉSULTAT REPORTÉ	/	78,33€
<b>TOTAL</b>	<b>15 495,00€</b>	<b>15 495,00€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
CRÉDITS VOTÉS	47 858,00€	11 656,26€
RESTES À RÉALISER	/	/
001 RÉSULTAT REPORTÉ	/	36 201,74€
<b>Total</b>	<b>47 858,00€</b>	<b>47 858,00€</b>

TOTAL		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>63 353,00€</b>	<b>63 353,00€</b>

Le budget 2025 du Service de l'Assainissement est voté à l'unanimité.

**Délibération N° 2025/14 en date du 09 avril 2025 portant sur les taux fiscaux. Résumé.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que les taux seront les suivants pour l'année 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : **37,38 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **55,16 %**
- Taxe habitation (THRS) : **9,87 %**

**Délibération N° 2025/15 en date du 09 avril 2025 portant sur le vote du budget primitif 2025.**

Le budget primitif 2025 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CRÉDITS VOTÉS	<b>571 223,00€</b>	<b>445 761,87€</b>
RESTES À RÉALISER	/	/
002 RÉSULTAT REPORTÉ		<b>125 461,13€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>571 223,00€</b>	<b>571 223,00€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CRÉDITS VOTÉS	<b>1 210 186,00€</b>	<b>1 217 627,10€</b>
RESTES À RÉALISER	<b>51 357,00€</b>	<b>41 593,00€</b>
001 RÉSULTAT REPORTÉ	/	<b>2 322,90€</b>
<b>Total</b>	<b>1 261 543,00 €</b>	<b>1 261 543,00€</b>

<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 832 766,00 €</b>	<b>1 832 766,00 €</b>

Le budget primitif 2025 est voté à l'unanimité.

//////////

Des subventions seront accordées aux associations qui auront remis à la mairie les renseignements demandés, notamment le programme des festivités 2025, le compte-rendu d'activités 2024 ainsi que le bilan financier recettes et dépenses et solde au 31 décembre 2024.

Principaux travaux inscrits au budget primitif 2025 :

- Réhabilitation de la caserne de gendarmerie, les travaux se poursuivront en 2026.
- Eglise : Révision de la toiture, gestion des eaux pluviales : pose de gouttières et de canalisations qui recueilleront les eaux pluviales.
- Changement de l'éclairage du stade avec des lampes led.
- Travaux dans le local de l'ancienne boucherie qui accueillera les bureaux du SIAEP St Sulpice les Champs Vallière.
- Réfection de la chaussée route « le Pré Long ».

**Délibération N° 2025/16 en date du 09 avril 2025 portant sur les travaux réhabilitation de la caserne de gendarmerie. Lancement de la consultation selon la procédure adaptée.**

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la caserne de gendarmerie et présente aux membres du conseil municipal le dossier réalisé par le maître d'œuvre B.E.M.P. Le montant estimatif des travaux est de **924 100,00€ H.T.** (soit 1 108 920€ TTC) correspondant à 883 000,00€ HT de travaux de base et 41 100,00€ HT d'options.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve ce projet,
- approuve le plan de financement ci-dessous :
- Montant des travaux TTC ..... 1 108 920,00€
- Montant des travaux H.T..... 924 100,00€
- Montant de la subvention D.E.T.R. 80%..... 739 280,00€
- Réalisation d'un emprunt..... 250 000,00€
- Prélèvement sur les fonds libres ..... 119 640,00€
- Décide d'inscrire ce projet au budget 2025, il se poursuivra en 2026,
- décide de lancer la consultation selon la procédure adaptée et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

Vote : pour à l'unanimité



- Questions et informations diverses.

Réunion PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud) : Mme Christelle GARRAUD, conseillère municipale et référente de la commune fait un compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté.

La séance est levée à 22h45

**Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la réunion du 02 juin 2025.**